



Commune de Saint-Germain de la Grange

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE A LA REVISION DU P.O.S. VALANT ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° 17-07-43 du 19 juillet 2017, le Maire de Saint-Germain de la Grange a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet,

L'enquête publique se déroulera **du lundi 18 septembre 2017 à 9 heures au mardi 17 octobre 2017 jusqu'à 12 heures**, soit 30 jours consécutifs.

Monsieur Jacques BERNARD-BOUISSIERES, Ingénieur conseil en risques, a été désigné par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles comme commissaire-enquêteur.

Le projet de PLU a fait l'objet d'une dispense d'évaluation environnementale attribuée par l'autorité environnementale après examen au cas par cas de la révision du POS valant élaboration du PLU.

L'état initial de l'environnement et la saisine de l'autorité environnementale comprenant les informations environnementales relatives au projet du PLU sont consultables en mairie de Saint-Germain de la Grange et font partie du dossier d'enquête.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Saint-Germain de la Grange pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

Le dossier soumis à enquête publique sera également consultable sur le site de la mairie de Saint-Germain de la Grange <http://www.saint-germain-de-la-grange.net>

Il sera également consultable sur poste informatique en mairie.

Monsieur le commissaire-enquêteur recevra en mairie de Saint-Germain de la Grange les :

- Lundi 18 septembre 2017 de 9h à 12h
- Vendredi 29 septembre 2017 de 17h à 20h
- Samedi 7 octobre 2017 de 9h à 11h30
- Mardi 17 octobre 2017 de 9h à 12h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur la révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie.

Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à son attention :

- par voie postale : Mairie de Saint-Germain de la Grange – 1 rue de la Mairie – 78640 Saint-Germain de la Grange
- par **courrier électronique, à l'adresse courriel : urbasgdlg@orange.fr**

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la mairie et **sur son site internet** à l'issue de l'enquête pendant un an.

Après prise en compte du rapport et des conclusions motivées, le Plan Local d'Urbanisme éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du Conseil municipal.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête publique peut être demandée auprès de la mairie de Saint-Germain de la Grange aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Maire,
Bertrand HAUET



Affichage du 28 juillet 2017 au 17 octobre 2017 inclus.